

Conseil communautaire du 30 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020-CC-5S-DSCT-27

PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT SITUES SUR SON TERRITOIRE

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi 30 du mois de Juillet à dix heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Gosier, Salle des délibérations « Jacques Gillot » en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - TONTON Loïc – Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole, Edouard - MONTOUT Liliane – MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Méliila - DAIJARDIN Muguette – M. PIERRE-JUSTIN Patrice – Mme CELINI Nadia – MM. BAPTISTE Christian - BAPTISTE Francs - CHATEAUBON Hugues - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mmes CLARAC Elodie - FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia – M. GALVANI Lucien – Mmes GRANDISSON Mariane - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - KANCEL EPOUSE MURAT Marguerite Ephreme – M. KANCEL Jacques, Lucien – Mme LAPTES Sylvia – M. LUTIN David Laurent – Mmes MANDRET EPOUSE PASSAVE Mariette – PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick – Mme VIROLAN Jocelyne, Albert.

EXCUSES : MM. BEAUPERTHUY Emmery (Procuration à CORNET Cédric) - FRAIR Jules Joël (Procuration à CLARAC Elodie) - HOTIN Michel Eloi (Procuration à MOLIA Wennie) – Mmes HUGUES Valérie (Procuration à BAPTISTE Francs) - PAULON Nina Valentine (Procuration à BACLET Guy Albert).

ABSENTS : MM. BARBIN Teddy Olivier - BERNIER Laurent - LATCHOUMANIN Eric.

Madame CLARAC Elodie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code de l'Education et notamment l'article R. 421-14 ;

Vu le Décret n° 2014-1236 du 24 Octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ;

Considérant les demandes des établissements publics locaux d'enseignements ;

Considérant le renouvellement de l'assemblée communautaire intervenu en date du 15 Juillet 2020 ;

**Communauté d'agglomération
La Riviera du Levant**

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Et après en avoir débattu,

Par 38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'unanimité requise des suffrages étant atteinte,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : Décide de désigner deux représentants (1 suppléant, 1 titulaire) au conseil d'administration des Etablissements publics locaux d'enseignements suivants :

<u>ETABLISSEMENTS</u>	<u>REPRESENTANTS</u>
Collège Eugène YSSAP	Mariette MANDRET épouse PASSAVE (titulaire) Nicole SINIVASSIN (Suppléante)
Collège Edmond BAMBUCK	Jocelyne VIROLAN (titulaire) Elodie CLARAC(Suppléante)
Collège Alexandre MACAL	Mélila PHOUDIAH (titulaire) Jean-Luc PERIAN(Suppléant)
Lycée Yves LEBORGNE	Nicole SINIVASSIN (titulaire) Sylvia LAPTES (Suppléante)

ARTICLE 2 : D'inviter Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président



Cédric CORNET